

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
CHRISTELLE NOEL	2011795				Le 18 février 2021		
Nom de l'établissement					Numéro de	téléphone	
Garderie chez Tetelle					(506) 344-5577		
Adresse				<u> </u>			
151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8	3						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Karine Basque			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			être d		imite pour onforme	Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.			() ()		ars 2021		
Commentaires : Les extincteurs sont expirés. L'exploitante est vérifier ceux-ci.	avisee de l	oreno	dre contac	ct avec	une compa	gnie afin de faire	
Commentaires généraux							
Ratio ok lors de mon inspection							
La garderie est tenue de suivre les normes établies par le l'Éducation et du développement de la petite enfance se r garderies pour la Covid-19							
L'aire de jeux extérieur ainsi que l'ombrage sera évalué a	u printemp	s/ét	é.				
original signé par Karine Basque			Le 18 février 2021				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Christelle Noel			Le '	18 févi	rier 2021		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate					